RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta-cfa AQUITAINE FORMEZ-VOUS À DEMAIN

FORMATION

PREVENTION SECURITE

AIPR (ATTESTATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX) ENCADRANT

AIPR
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

AGRICULTURE | BATIMENT TRAVAUX PUBLICS, PERFORMANCE ENERGETIQUE | INDUSTRIE | SANTE / SOCIAL | TERTIAIRE | HOTELLERIE RESTAURATION TOURISME | FORMATIONS GENERALES, SOCLE / CLEA | ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL | PREVENTION / SECURITE | TRANSPORT / LOGISTIQUE | NUMERIQUE / AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE CANTAU
1 ALLÉE DE CANTAU
64600 ANGLET
EN INTRA-ENTREPRISE : POSSIBILITÉ DE FORMATION SUR LE SITE DE L'ENTREPRISE

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

PRÉ-REQUIS

Aucun mais il est conseillé d'être familiarisé avec l'outil informatique

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences

PRIX DE LA FORMATION

196€

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître et maîtriser la réglementation en vigueur (DT-DICT) – Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteurs) – et leur rôle – Identifier les différents types de réseaux et les conséquences d'un accrochage – Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux proximité de réseaux – Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

CONTENU DE LA FORMATION

- La procédure DT et DICT, contexte et réglementation
- La connaissance des réseaux
- La mise en oeuvre du chantier, marquage / piquetage
- La préparation d'une intervention à proximité de réseaux
- Gestion de la prévention de chantiers
- Les techniques de travaux
- Les sanctions

CONDITIONS DE FORMATION

DUREE : 1 jour soit 7 heures, passage du QCM compris **MODALITES** : Alternance de présentation théorique de la réglementation et de mise en application (cas pratiques simples, mini QCM) – Formation inter ou intra entreprises

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Se munir OBLIGATOIREMENT d'un carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen. L'examen par QCM comporte 40 questions. Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen dans un délai imparti d'1 heure. Selon résultat, délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer à son collaborateur l'AIPR.

PROFIL DES INTERVENANTS

Les formateurs de la spécialité du GRETA CFA AQUITAINE qui est reconnu centre d'examen par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (règlementation DT-DICT de juillet 2012).

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Nathalie DESTRAC
Conseillère en Formation Continue - Agence Pays Basque
nathalie.destrac@greta-cfa-aquitaine.fr
05.59.52.25.25

Anne LEMOINE
Assistante de formation
anne.lemoine@greta-cfa-aquitaine.fr
05.59.52.25.25